

BeCraft ^{CALL}

PRIX TREMPLIN

Créateurs diplômés en 2020

Open call → 30.11.2020



Dossier de candidature téléchargeable en ligne : [Fiche Mode](#) – [Fiche Objet](#)

à compléter et envoyer pour le 30 novembre 2020 au plus tard à Natacha Cerf : natacha.cerf@becraft.org

Exposition du 06 au 14 février 2021 / Remise des prix le samedi 06 février 2021

Tremplin est une initiative de BeCraft, association professionnelle de promotion des Arts appliqués et du Design.

Le Prix Tremplin est un concours qui s'adresse aux créateurs diplômés dans l'année scolaire écoulée d'une École d'Art de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Les candidats peuvent être issus de tous les niveaux de l'enseignement artistique (secondaire artistique ou technique de plein exercice, secondaire artistique à horaire réduit, supérieur artistique).

Les travaux sélectionnés s'illustreront dans le domaine des Arts appliqués d'expression contemporaine : design, mobilier (intérieur et urbain), stylisme, reliure, céramique, bois, textile, bijou, verre... Ils feront l'objet d'une exposition afin d'être présentés, entre autre, à un jury d'experts qui décernera des Prix coups de pouce à la carrière des jeunes créateurs.

Le concours Tremplin est doté de plusieurs prix :

- des bourses de soutien au développement de la carrière des lauréats allant de 1.000 € à 2.500 €
- des prix coups de pouce

Prix remis en 2019

- le Prix du Ministre de l'Enseignement Supérieur, d'une valeur de 2.500 euros
- le Prix de la Loterie Nationale, d'une valeur de 2.500 euros
- le Prix de la Maison du Design, un coaching personnalisé en création d'entreprise
- le Prix WBDM un conseil personnalisé pour le développement à l'international
- le Prix du Magazine Ateliers d'Art, la publication d'un article
- le Prix du CID, la présentation du travail de l'artiste au sein de leur institution
- le Prix Job'In, un accès gratuit à 10 workshops

Les lauréats bénéficient également d'une année d'affiliation gratuite en tant qu'artistes membres de BeCraft (avec la possibilité d'exposer leurs œuvres à la galerie BeCraft).

Les lauréats de ces prix sont choisis parmi les exposants, par un jury constitué d'experts et de représentants des institutions partenaires.

Tremplin, c'est aussi l'occasion pour les jeunes diplômés :

- d'assurer leurs premiers pas sous la houlette d'une infrastructure reconnue et d'être confronté aux exigences professionnelles de leur parcours à venir,
- d'être confronté à la participation à une exposition,
- de bénéficier d'une campagne de communication mise en place par BeCraft lors de l'événement,
- de se faire connaître auprès d'un public de professionnels, collectionneurs, galeristes, amateurs d'art, futurs clients... au cours d'une exposition sur le site des Anciens Abattoirs de Mons,
- de rencontrer les créateurs et diffuseurs professionnels lors d'un vernissage auquel ils pourront inviter leurs propres personnes de contact,
- d'ouvrir une porte vers d'autres concours internationaux.

Conditions d'admission

Les candidats auront été diplômés au terme de l'année scolaire 2019-2020 d'une École d'Art de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Ils peuvent être issus de tous les niveaux de l'enseignement artistique (secondaire artistique ou technique de plein exercice, secondaire artistique à horaire réduit, supérieur artistique).

Les candidats et les travaux sélectionnés s'illustreront dans le domaine des Arts appliqués d'expression contemporaine : design, décoration d'intérieur, mobilier (intérieur et urbain), stylisme, céramique, luminaire, textile, bijou, verre, reliure.... Les projets d'architecture et d'aménagement intérieur, maquettes, 3D ainsi que tout travail relatif au domaine des Beaux-Arts (2D, peinture, gravure, dessin, photographie, graphisme...) ne sont pas admis dans ce concours.

Les travaux proposés par les candidats seront le fruit du travail de fin d'étude de l'année académique 2019-2020.

Un maximum de 5 élèves par section d'une même école seront sélectionnés.

L'organisateur se réserve le droit de refuser un travail ne correspondant pas au projet sélectionné ou ne répondant pas au niveau d'exigence supposé.

Les candidats s'engagent à laisser leur(s) œuvre(s) dans l'exposition jusqu'à la fin de celle-ci. Celle(s)-ci ne pourra/ne pourront, en aucun cas, être remplacée(s) par une autre en cours d'exposition.

Candidature

Les créateurs qui souhaitent participer à Tremplin remplissent, pour le 30 novembre 2020 au plus tard, le document téléchargeable en ligne : [Fiche Mode](#) – [Fiche Objet](#)

Celui-ci reprendra :

- un texte de 15 lignes maximum expliquant la démarche artistique relative au travail présenté et/ou relative à la démarche générale de l'artiste
- un C.V.
- minimum une photo, libre de droit, pour chaque objet présenté (min. 300 dpi, format .jpg, min. 20 x 15 cm), nommée comme suit (nom, prénom, titre de l'œuvre, nom du photographe). En cas de sélection, ces photos pourront être utilisées pour les supports de communication
- le descriptif complet des visuels transmis : nom et prénom du candidat, titre de l'œuvre, matériaux utilisés, dimensions de l'œuvre en cm, nom du photographe
- une copie du diplôme provisoire (à rendre avant le 3 février 2021)

Les candidats seront avertis de leur sélection durant le mois de décembre 2020.

Les candidats retenus auront l'opportunité de mettre leur book de présentation personnel à disposition du comité de sélection durant la procédure de sélection.

Exposition

- pour les stylistes : la limite des réalisations exposées est fixée à une silhouette (pouvant comprendre toutes les pièces de l'habillement). Celle-ci sera impérativement accompagnée de son support (mannequin, piétement, fixations...)
- pour les créateurs de bijoux : la mise en place des objets proposés ne pourra dépasser une surface d'exposition équivalente à 40 x 40 cm
- pour les créateurs d'objets (céramique, verre, luminaires, textile...) : la limite des réalisations exposées est fixée à deux réalisations de maximum 50 x 50 x 50 cm ou à une seule de grande taille
- pour les designers textiles : si les travaux proposés consistent en échantillons, ils ne dépasseront pas le nombre de 10
- pour les créateurs de mobilier : la limite est fixée à une réalisation

Les organisateurs se réservent toutefois le droit de n'exposer qu'une seule des œuvres proposées en cas de manque de place ou pour la cohérence générale de la scénographie.

Tout cas particulier sera examiné avec les organisateurs.

Les exposants livreront les accessoires nécessaires à la présentation de leurs objets (ex. : mannequin, piétements, fixations spéciales, ampoules électriques...).

Les éventuels raccordements électriques respecteront les normes de sécurité et seront en état de fonctionner durant 12h de suite.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'exposition aura lieu à la galerie BeCraft. Nous vous invitons, si besoin en fonction du projet, à une visite préalable des lieux afin d'anticiper les difficultés techniques qui pourraient être rencontrées lors du montage.

Assurance

Les travaux exposés seront assurés tous risques depuis leur dépôt et contrôle dans les locaux de BeCraft jusque trois jours après la clôture de l'exposition.

Bulletin de dépôt

Un bulletin de dépôt sera envoyé aux candidats sélectionnés. Celui-ci, dûment complété, devra être renvoyé par courriel aux organisateurs avant 10 janvier 2021.

Une copie du bulletin de dépôt sera impérativement jointe au colis contenant les œuvres.

Celui-ci reprendra toutes les informations utiles à la bonne identification des pièces, à la rédaction des légendes pour l'exposition et pour l'assurance. Il devra donc être complété avec soin et attention. La colonne "valeur assurance" est prévue pour y noter la valeur estimée de vos pièces en cas de dommage.

Livraison des pièces

La livraison des œuvres aura lieu le dimanche 31 janvier et le lundi 1 février 2021 entre 9h30 et 16h30 à la Galerie BeCraft : Site des Anciens Abattoirs, rue de la Trouille, 17/02 (entrée Place de la Grande Pêcherie) 7000 Mons

Si votre œuvre nécessite un montage par vos soins, il aura lieu le mercredi 3 février 2021 sur rendez-vous.

Les exposants livreront leurs pièces dans un état impeccable de finition et de propreté, les prototypes seront correctement assemblés. À la réception, chaque pièce sera contrôlée conjointement par son créateur et un responsable de BeCraft. Toute altération (griffe, accroc, fêlure, tache, éclat...) sera mentionnée sur le bulletin de dépôt contresigné par le créateur.

Les créateurs seront également tenus d'informer les organisateurs de toute fragilité éventuelle des pièces et des prototypes (ex. siège non fonctionnel).

Si nécessaire, un plan de montage sera joint à la pièce.

Les exposants reprendront avec eux leur matériel d'emballage.

Démontage de l'exposition et reprise des pièces

Le démontage de l'exposition suivra immédiatement la clôture de celle-ci, le soir du dimanche de clôture, le 14 février 2021, entre 18h et 20h ou le lendemain, entre 9h30 et 16h30. Pour des raisons pratiques, il est impératif que les exposants viennent rechercher leurs œuvres. Par manque d'espace, elles ne pourront être stockées plus longtemps. Toute œuvre non retirée dans les délais fixés par le calendrier (sauf empêchement pour des raisons justifiées), deviendra de plein droit, par l'effet de l'échéance du terme, la propriété de BeCraft.

Les exposants sont priés de se munir de leur matériel d'emballage lors de la reprise des pièces. Il leur sera demandé de contrôler leur état et de contresigner, pour réception, le bulletin de dépôt.

Dates butoirs

30 novembre 2020 : date limite d'envoi du dossier de candidature en ligne

Décembre 2020 : courrier informatif de sélection

10 janvier 2021 : date limite d'envoi du bulletin de dépôt

31 janvier et 1 février 2021 : dépôt des œuvres sélectionnées par les créateurs à la galerie BeCraft

3 février 2021 : montage des œuvres qui nécessitent la présence de l'artiste

3 février 2021 : date limite d'envoi du diplôme ou de l'attestation de réussite

05 février 2021 : jury d'attribution des Prix

Du 06 février au 14 février 2021 : exposition des œuvres à la galerie BeCraft

06 février 2021 : proclamation des Prix

14 février, entre 18h et 20h et 15 février 2021, entre 9h30 et 16h30 : reprise des pièces par les exposants

Renseignements complémentaires

Site des Anciens Abattoirs, rue de la Trouille 17/02, B-7000 Mons

Bureaux ouverts du mardi au vendredi inclus, de 9h30 à 16h30

+32 (0)65 84 64 67 - info@becraft.org - www.becraft.org